

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 novembre 2016

PLF 2017 - (N° 4061)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° II-932

présenté par
Mme Dalloz

ARTICLE 38

I. – À la fin de l’alinéa 270, substituer à l’année :

« 2018 »

l’année :

« 2019 ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution aux alinéas, 271, 273, 275, par trois fois à la seconde phrase de l’alinéa 303, par deux fois aux alinéas 305 et 306, à l’alinéa 307, par deux fois à l’alinéa 308, à l’alinéa 311, par deux fois à l’alinéa 319, à l’alinéa 320, par deux fois à l’alinéa 321, aux alinéas 322 et 323, par deux fois à l’alinéa 328, à la fin de l’alinéa 329 et à la fin de la première phrase de l’alinéa 339.

III. – En conséquence, à l’alinéa 271, substituer à l’année :

« 2017 »

l’année :

« 2018 ».

IV. – En conséquence, procéder à la même substitution aux alinéas 272, 274, 275 à 276, à la fin de l’alinéa 292, à l’alinéa 293, à la fin de l’alinéa 294, aux alinéas 298 et 301, par deux fois à la première phrase et par quatre fois à la seconde phrase de l’alinéa 303, aux alinéas 305 et 306, par trois fois à l’alinéa 309, par deux fois à l’alinéa 311, à la fin de l’alinéa 313, aux alinéas 316, 317 et 318, par trois fois à l’alinéa 319, aux alinéas 320 et 321, par deux fois aux alinéas 322, 323 et 327, aux alinéas 328, 335 et 337 et par deux fois à la première phrase de l’alinéa 339.

V. – En conséquence, à l'alinéa 302, substituer aux années :

« 2014, 2015 ou 2016 »

les années :

« 2015, 2016 ou 2017 ».

VI. – En conséquence, procéder à la même substitution à l'alinéa 306, à la fin de l'alinéa 314 et par deux fois à l'alinéa 321.

VII. – En conséquence, à l'alinéa 310, substituer aux années :

« 2014, 2015 et 2016 »

les années :

« 2015, 2016 et 2017 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement reporte d'un an la mise en œuvre du prélèvement à la source.